

un procédé de fabrication spécial. Déjà, il a été question de ce mode de texture (voy. p. 339, fig. 211) qui comprend une trame de fils de caoutchouc très-fins, entourés d'un fil de soie, de coton ou de laine. Le tissu sort du métier sous la forme d'un ruban continu, d'environ 0<sup>m</sup>,01 de largeur. Ramené sur lui-même et cousu sur les bords, ce ruban compose une étoffe solide, souple, inextensible en travers, mais douée d'une grande élas-



FIG. 287. — Bas élastique de tissu anglais, à mailles doubles, pour la compression des varices.

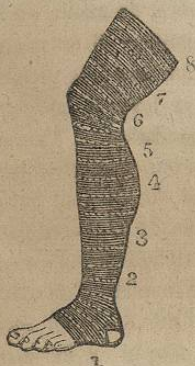


FIG. 288. — Bas élastique de Bourjeard, à rubans spiroïdes de tissu de caoutchouc, pour la compression des varices.

té dans le sens de la longueur de la bandelette. Cette disposition du tissu est particulièrement avantageuse dans la construction des appareils destinés à la compression des varices, puisque l'élasticité du bas s'exerce exclusivement dans le sens circulaire ou horizontal, suivant la direction des fils de la bandelette qui décrit une spirale autour du membre. Reste à savoir si les coutures, qui unissent les bords du ruban, ne nuisent point à la solidité et à l'extensibilité du bandage.

Le bas élastique est d'une application simple et rapide. La compression qu'il exerce est uniforme et toujours en rapport avec les variations qui surviennent dans le volume du membre; mais elle demande à être réglée avec attention, faute de quoi, elle peut devenir ou insuffisante, ou insupportable et dangereuse. Un autre reproche que l'on adresse aux appareils de ce genre, c'est leur prix un peu élevé, eu égard à la rapidité avec laquelle ils sont mis hors de service et qui oblige à les renouveler fréquemment.

## ART. II. — COMPRESSEURS MÉTALLIQUES.

La compression médiate, c'est-à-dire à travers les téguments, exécutée sur un point du tronc veineux, en vue d'amener la cure des varices en arrêtant le cours du sang et en provoquant la formation d'un caillot oblitérateur, a été tentée par B. Travers (1) sur les tumeurs variqueuses; par Colles (2) (de Dublin) qui plaçait sur la saphène à la cuisse un compresseur analogue à celui de Dupuytren; et enfin, par Sanson.

**Compresseur de Sanson** (3) (fig. 289). — Le procédé appliqué par ce chirurgien au traitement des varices est imité de celui que Breschet mettait en pratique dans l'opération du varicocèle. L'appareil dont il servait dans le but d'oblitérer la saphène n'est également qu'une modification du compresseur imaginé par Breschet. Il se compose de deux plaques métalliques, ovalaires, garnies de peau, de 15 lignes d'épaisseur sur 5 de hauteur, supportées chacune par une branche de 3 à 4 lignes de largeur, coudée à

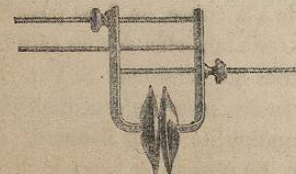


FIG. 289. — Appareil de Sanson pour la compression médiate des varices et leur traitement curatif.

angle droit tout près du point de réunion, de manière à prendre une direction verticale et parallèle à celle de la branche opposée. A l'extrémité de l'une des branches, est soudée une tige horizontale qui traverse l'extrémité de l'autre branche. Celle-ci porte dans son milieu une seconde tige également horizontale, qui traverse à son tour le milieu de la première branche. La portion extérieure de ces deux tiges est creusée d'un pas de vis sur lequel court un écrou. Entre les deux tiges munies d'écrou, à 6 lignes de l'une et de l'autre, s'en trouve une troisième également transversale qui, partant de l'une des branches, glisse librement dans un trou pratiqué en un point correspondant de l'autre branche. La marche simultanée et en sens opposé des deux écrous a pour effet le rapprochement parallèle des branches, et par suite celui des plaques.

La veine étant soulevée dans un pli de la peau, au-dessus de l'endroit variqueux, on cherche à la saisir entre les plaques. La pince est laissée appliquée pendant un ou plusieurs jours, selon le temps jugé suffisant pour

(1) Astl. Cooper et B. Travers, *Surgical Essays*, trad. par G. Bertrand, 1822, t. II, p. 49.

(2) Velpeau, *Éléments de médecine opératoire*, 2<sup>e</sup> édition, 1839, t. II, p. 266.

(3) Brioux, thèse. Paris, 1836, n<sup>o</sup> 282, et *Bulletin de thérapeutique*, 1836, t. II, p. 167.

amener la coagulation du sang. Il faut avoir soin seulement de la changer de place, lorsqu'on craint la formation d'eschars. Le but du procédé établi par Sanson n'étant pas de déterminer le contact absolu et l'adhésion immédiate des parois de la veine, mais seulement d'arrêter la circulation de manière à produire un caillot, il est inutile de serrer beaucoup l'appareil et de chercher à aplatir complètement le vaisseau. Cette condition du mode d'action du compresseur, qui paraissait à l'auteur devoir constituer le principal avantage de la modification proposée par lui, est précisément une cause essentielle d'insuccès pour l'opération, car le caillot ainsi obtenu est dépourvu de solidité, et, par conséquent, impropre à procurer une oblitération définitive. D'ailleurs, l'application de l'appareil sur la veine ne permet guère d'atteindre le but qu'on se propose. Elle est facile à la cuisse, où il est possible d'isoler le tronc veineux principal; mais elle reste sans effet sur les varices, en raison des voies anastomotiques nombreuses qui persistent. Si l'on cherche à atteindre les varices elles-mêmes à la jambe, alors on rencontre de grandes difficultés, qui tiennent autant à la multiplicité et à la flexuosité des veines qu'à l'induration du tissu cellulaire. En résumé, le procédé de la compression médiate est inoffensif, mais insuffisant, et, comme tel, inusité.

## CHAPITRE VIII.

### LITS MÉCANIQUES.

Ils appartiennent à deux classes bien distinctes, suivant qu'ils sont destinés : 1° au traitement des déviations de la taille; 2° au soulagement des malades qu'une blessure ou une infirmité quelconque maintient dans le décubitus et l'immobilité prolongée. Les premiers font partie de la catégorie des appareils orthopédiques, parmi lesquels ils se trouveront décrits. Les seconds, que Gerdy (1) appelle *lits d'immobilité*, sont de deux espèces : 1° les *lits à fractures*, construits spécialement en vue de faciliter l'accomplissement de certaines indications relatives aux fractures des membres inférieurs, du bassin et du rachis; 2° les *lits de soulagement*, destinés à amoindrir les conséquences fâcheuses qu'entraîne le séjour au lit pour les infirmes et les gâteux.

Une remarque qui frappe dès l'abord lorsqu'on étudie les lits mécaniques,

(1) Gerdy, *Traité des pansements et de leurs appareils*. Paris, 1837, t. I, p. 500

c'est que tout le monde est d'accord sur leur utilité et les avantages que peut procurer leur emploi, tandis qu'en réalité on ne les voit mettre en usage que fort rarement, pour ainsi dire d'une manière exceptionnelle. Fournant, ce ne sont ni les inventions, ni les perfectionnements qui manquent, car les moyens mécaniques de cette espèce sont aujourd'hui aussi nombreux que variés. On est même étonné de voir que la plupart d'entre eux, accueillis tour à tour à leur origine avec faveur, sont ensuite tombés peu à peu dans l'abandon, sinon dans l'oubli. Faut-il en accuser leur construction compliquée, leur volume encombrant, leur prix toujours plus ou moins élevé, la difficulté de se les procurer, l'ennui de les monter et de les manœuvrer etc.? Ou bien doit-on attribuer l'espèce d'indifférence dont ils sont l'objet dans la pratique, à la routine et au défaut d'initiative? Nous croyons que toutes ces raisons peuvent être invoquées à la fois.

### ART. I. — LITS MÉCANIQUES POUR LE TRAITEMENT DES FRACTURES.

La plupart des lits spéciaux de cette catégorie, proposés jadis, sont à peu près délaissés maintenant. C'est qu'en effet les avantages qu'ils pouvaient présenter sur les lits ordinaires, dans le traitement des fractures simples de la jambe et de la cuisse, ont disparu devant l'adoption de la méthode des bandages inamovibles. Leur application, dont l'utilité est d'ailleurs assez limitée et contestable, doit être réservée pour certaines fractures graves et compliquées du membre inférieur, pour celles du col du fémur, du bassin et du rachis.

Les lits de ce genre ont pour but de permettre au blessé de changer de position ou de conserver la même avec le moins de gêne possible, pendant toute la durée du traitement. A cet effet, ils sont disposés de manière à remédier aux défauts des lits ordinaires que leur trop grande mollesse expose à se déformer et s'affaisser très-vite sous le siège, qui ne peuvent être refaits ni changés sans le secours de plusieurs aides et sans préjudice pour la fracture, sur lesquels, enfin, l'expulsion des déjections donne lieu à des difficultés et à des inconvénients notables. Une planche placée sous le matelas peut, il est vrai, obvier au défaut de résistance; de même qu'une corde attachée au plafond ou au ciel de lit aide le malade à se soulever pour recevoir le bassin. Malgré ces expédients, il n'en subsiste pas moins, avec les lits ordinaires, un certain nombre de conditions défavorables pour l'immobilité nécessaire à la fracture, conditions que les lits spéciaux ont la prétention de faire disparaître. Mais le prix élevé de ces derniers et la difficulté de se les procurer font que l'on y a rarement recours.